

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BUISSON Loïc, Maire.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents	00
Nombre de suffrages exprimés	11

Présents : BUISSON Loïc, MARTIN Isabelle, LAVEILLE Daniel, MALOT Michel, VAREN Jean, NOYELLES David, FILLIATRE Peggy, GOBE Amélie, POULAIN Sophie, DA SILVA Céline, DEPUYDT Eric

Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture du compte financier unique de 2025 dressé par Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) qui fait ressortir les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de :	41 110.86 €
- Un déficit d'investissement de :	17 767.16 €

Le Compte Financier Unique, tel que présenté est adopté à l'unanimité.

Fait à La Heunière

Au registre sont les signatures,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Le Maire,

Loïc BUISSON

